

FSU

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social

REGION ILE DE FRANCE et OUTRE MER

**AVIS SUR LA QUESTION DU DEVENIR DES SERVICES ADMINISTRATIFS
ET LA FONCTION SUPPORT
EN REGION ILE DE FRANCE ET OUTRE MER**

L'ordre du jour de ce CTP aborde une série de réorganisations (hébergement, milieu ouvert, insertion) mais passe sous silence celles que subissent depuis de nombreux mois les personnels administratifs.

Sous injonction de la RGPP, la fonction administrative est massivement attaquée à la PJJ. La mise en place des plateformes ministérielles a pour objectif d'assumer les mêmes fonctions avec moins de personnels et pour conséquences d'éloigner la gestion administrative des personnels de « terrain » et de nier les spécificités des missions que ce soit en Ile de France ou dans le DOM.

En Ile de France pour la gestion du secteur public et habilité, l'UGECO a été mis en place en 2009 à Savigny sans concertation et en marche forcée. Après quelques mois de mise en pratique, nous dénonçons la désorganisation du travail de gestion que cela a engendré, et les conséquences sur les conditions de travail des personnels administratifs.

Le bilan est catastrophique : ordres et contre-ordres incessants, fonctionnement de l'UGECO avec des personnels n'ayant pas bénéficié de la formation nécessaire (dont des intérimaires), prises de décisions sans concertation avec les terrains.

La fin de gestion 2009 a été désastreuse : accumulation de factures impayées sur des mois entiers, gestion ubuesque des enveloppes de crédits jusqu'aux derniers jours de la fin de gestion.

Pour finir, aucune récapitulation des dépenses payées ou non n'est possible dans un logiciel prévu pour la comptabilité (Cobra), on en revient à des additions sur des tableaux Excel...! Aucune possibilité de prioriser tel ou tel paiement ou même de connaître les dépenses de tel ou tel service...

Pendant ce temps les personnels administratifs des services et des DD sont aux prises avec les fournisseurs en colère qui ne voient aucun paiement arriver, et à qui on ne peut donner à peu près aucune indication. Certains refusent toute nouvelle commande, avec pour conséquence des graves difficultés de fonctionnement pour les services.

Pour 2010, c'est encore à une nouvelle Trésorerie que toute l'Ile de France devra s'adapter (après Paris en 2009, l'Essonne en 2010), et la mise en place annoncée de Chorus se profile pour l'instant... dans un épais brouillard !

Notre DIR a été particulièrement zélée pour appliquer dans la précipitation une régionalisation totalement improvisée de la gestion, au mépris des personnels compétents et des réalités les plus évidentes.

Nous avons déjà évoqué ce problème lors du CTPR de janvier 2008 mais notre avis n'a pas été entendu, seule la volonté d'appliquer les directives comptait.

Tout ceci peut alimenter bien d'autres craintes au moment où les fonctions de gestion du personnel seront ainsi « désorganisées régionalement »...

En ce qui concerne les effectifs de personnels administratifs, le discours distillé par l'administration est que les postes des personnels en DD sont voués à disparaître, mais aucune information exacte n'est donnée, les personnels sont donc fortement incités à quitter la PJJ.

Deux types de situations existent dans les DD d'Ile de France :

- dans certaines DD, de nombreux personnels sont partis ces derniers mois (jusqu'à 1/3 de l'effectif), et les postes ont été fermés alors que le travail est toujours là... La situation est alors intenable pour les quelques personnels restants qui cumulent les tâches en ayant reçu quelques indications dans la précipitation : c'est la polyvalence acrobatique !
- dans d'autres DD, l'hémorragie de personnels souhaitée par l'administration n'a pas eu lieu, et les personnels en poste subissent de multiples pressions dans la perspective des redéploiements à venir.

Les postes de personnels administratifs dans les services sont également menacés dans certains cas, dans le cadre de restructurations et de regroupements de services.

En 2010 pour la PJJ Ile de France, l'essentiel des suppressions de postes concerne les personnels administratifs, alors qu'aucune évaluation, discussion ou concertation n'a pu avoir lieu avec les agents concernés et leurs organisations représentatives quant à la légitimité des fermetures de postes et des redéploiements.

Au vu de ce constat nous proposons l'avis suivant :

Le CTPIR se prononce pour :

- **une évaluation de l'expérience de régionalisation de la gestion et de ses conséquences**
- **une publication pour chaque département de l'organisation envisagée concernant le travail administratif : nombre de postes, localisation et fonction**
- **le maintien des postes de personnels administratifs au plus près des services pour assurer les tâches de gestion**